**Image**

**Le calendrier de mise en œuvre des mesures salariales pour les agents publics.**

**Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques vient de détailler le calendrier de mise en œuvre des mesures salariales annoncées pour les agents publics.**

Plusieurs décrets devraient être pris d'ici la fin du mois de juin ou début juillet pour mettre en œuvre les mesures salariales. Les textes d'application concernant la hausse de 1,5 % du point d'indice et l'attribution de 5 points d’indice supplémentaires pour tous les agents publics, devraient-être présentés en Conseil des ministres.

* La revalorisation générale de 1,5% et l'attribution de 9 points d’indice supplémentaires pour les bas salaires sont prévues le 1er juillet prochain.
* Le versement de la prime de pouvoir d'achat d’un montant compris entre 300 et 800 € maximum pour les agents percevant moins de 3 250 € brut par mois débutera en septembre.
* La prise en charge des frais de transports collectifs, la revalorisation des frais de mission et la revalorisation de l’indemnité des jours épargnés sur le CET devraient-être revalorisés en septembre prochain.

L’UNSA demande l’ouverture rapide du chantier sur les rémunérations et les carrières afin de pouvoir redonner des perspectives à tous les agents publics et retrouver ainsi l’attractivité des métiers dans la fonction publique.